

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

De la MOSELLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	9

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

L'an deux mil vingt-deux, le 09 septembre à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

05/09/2022

**Présents :** BECKER Cyrille – BECKER Mélanie – BENOIT Pierre – BERGER Delphine -  
DUCLERMORTIER Denis - ERHARD André - GOBILLOT Matthieu – TROSZCZYNSKI Céline - URBAN  
Michel et WOLFF Florianne.

**Absents excusés :** BENOIT Pierre – ZIPPEL Floriane

**Nombre de Procuration :** 1 donnée par Floriane ZIPPEL à Mélanie BECKER

#### DCM 157/2022 Gestion de l'Eclairage Public

Après le rappel par Monsieur le Maire de la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie et préserver l'environnement par la limitation des nuisances lumineuse

le Conseil Municipal DECIDE par 5 voix pour et 4 abstentions,

que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 00h à 05 heures dès que les horloges astronomiques seront installées et programmées

et charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation .

Fait à RAVILLE, le 09 septembre 2022  
conforme au registre  
« Certifiée exécutoire »

Le Maire,  
Michel URBAN



La secrétaire de séance  
Delphine BERGER